

L'équipe des taxes indirectes (Québec) :

Montréal
Robert Demers
514-393-5156

Lorraine Jutras
514-393-5562

Michel Lagrange
514-393-7124

Jean-Baptiste Congy-Jolivet
514-393-7385

Lucie Corriveau
514-393-8390

Laurent Moons
514-393-6557

France Tousignant
514-393-8355

Jadys Bourdelais
514-393-5042

Sophie Rivest
514-393-7597

Émilie Roy
514-393-8392

Catherine Vincent
514-393-5200

Marie-Gabrielle Bronsard
514-393-8486

Tamara Rozansky
514-393-8436

Alma Louis Amireault
418-669-6969

Drummondville
Chantal Dufort
819-473-7346

Trois-Rivières
Chantal Dufort
819-694-1212

Québec
Denis Patry
418-624-5384

Taxes indirectes canadiennes

Actualités TPS/TVQ :

Revenu Québec accroît ses activités de vérification auprès des organismes du secteur public

Le 12 décembre 2013 (13-4)

Au cours des derniers mois, nous avons constaté une recrudescence des vérifications en matière de TPS et de TVQ effectuées par Revenu Québec auprès des organismes du secteur public comprenant les organismes de bienfaisance, les OSBL, les municipalités, les MRC, les CSSS, les hôpitaux, etc.

En effet, Revenu Québec a soulevé certaines questions et émis des avis de nouvelle cotisation. Il serait opportun, selon nous, tant du point de vue financier que de la gouvernance, que les organismes visés revoient leurs pratiques et anticipent une vérification éventuelle.

Dans le passé, les organismes du secteur public n'étaient pas nécessairement visés par les vérifications menées par Revenu Québec; suite aux récentes activités, nous estimons que ce ne sera plus le cas dans l'avenir.

Revenu Québec a mis sur pied une équipe spécifiquement destinée à la vérification de ces organismes.

Cette équipe vérifie notamment les éléments suivants, le cas échéant :

- les écarts de conciliation TPS/TVQ/ventes ou TPS/TVQ/achats;
- l'application des taxes aux opérations inhabituelles ou non routinières;
- les montants reçus à titre de dommages en vertu d'un contrat;
- la réclamation des taxes payées sur les primes d'assurances;
- la réclamation de la portion provinciale de la TVH;
- la perception des taxes, depuis le 1^{er} avril 2013 relativement aux fournitures taxables effectuées à des entités autrefois exemptées des taxes (ministères et autres organismes prescrits);
- la perception des taxes sur les subventions;
- l'application des taxes aux opérations de troc;
- les fournitures de biens ou de services à titre gratuit entre personnes liées;

Sherbrooke
Jasmin Daoust
819-560-7779

Chicoutimi
Philippe-A. Gauvin
418-696-3941

Brossard
Lucie Fafard
450-618-8074

Laval
Pierre-André Cyr
450-978-3745

Liens connexes :
Taxes indirectes
canadiennes –
Archives

Nos services
de Fiscalité

- l'autocotisation des taxes lors d'achats auprès de non-résidents du Québec ou du Canada; et
- la réclamation des taxes sur les dépenses, comprenant notamment :
 - les remboursements de dépenses aux employés,
 - les allocations versées aux employés (autrement qu'au moyen d'un compte de dépenses).

Il y aurait lieu de bien revoir l'application des taxes à vos opérations afin de vous éviter des mauvaises surprises ou du moins, de vous préparer à une éventuelle vérification.

Puisque les règles de TPS/TVQ applicables aux organismes du secteur public sont nombreuses et difficiles d'application, n'hésitez pas à communiquer avec le spécialiste de taxes indirectes Deloitte de votre région.

Michel Lagrange, Montréal

Accueil | Sécurité | Avis juridique | Confidentialité

1, Place Ville Marie, bureau 3000
Montréal (Québec) H3B 4T9 Canada

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.

Ce document est publié par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judiciaires d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

www.deloitte.ca

 **Fil RSS Deloitte**
Désabonnement

Veillez ajouter « @deloitte.ca » à votre liste d'expéditeurs autorisés afin d'assurer la livraison à votre boîte de réception et de visualiser les images.